

Commune de PEYRE EN AUBRAC

**Budget annexe lotissement : note de présentation brève et synthétique du
Compte financier unique lotissement communal BOIS NALT 2025**

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note concerne uniquement le budget réalisé en 2025 du lotissement communal : BOIS NALT situé à Ste Colombe.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 23 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service administratif de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte financier a été réalisé après vérification de la concordance avec les comptes de gestion établis par la DDFIP et assemblage des données comptables de la commune et de la DDFIP. Le compte financier a été établi avec la volonté :

- de retracer l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice passé.

II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BOIS NALT

Le budget annexe Lotissement communal Bois Nalt individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

En 2025, les écritures comptables de ce budget peuvent se synthétiser ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	61 443,76	121 453,76	182 897,52
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	400,00	400,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 000,00	121 453,76	181 453,76
	Dépenses réalisées (1)	E	400,00	400,00	800,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	-400,00	0,00	-400,00
Résultats antérieurs reportés					
Résultats antérieurs reportés (+/-)		H	-1 443,76	0,00	-1 443,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
Excédent /déficit		G + H	-1 843,76	0,00	-1 843,76
Différence entre les restes à réaliser					
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	-1 843,76	0,00	-1 843,76

Ce tableau de vue d'ensemble se décrit de la façon suivante :

Ce tableau sert à déterminer si le budget se termine par un excédent (surplus) ou un déficit (manque).

1. Recettes

Prévision budgétaire totale (A)

C'est le montant total des recettes prévues dans le budget au début de l'exercice.

Investissement : 61 443.76 euros

Fonctionnement : 121 453.76 euros

Total : 182 897.52 euros

Ce montant correspond à ce que l'on pensait recevoir en recette

Recettes réalisées (B)

C'est le montant réellement encaissé pendant l'exercice.

Investissement : 0

Fonctionnement : 400 euros.

Restes à réaliser (C)

Ce sont les recettes prévues mais pas encore encaissées à la fin de l'exercice, mais qui devraient être reçues plus tard.

Ici : 0 partout. Il n'y a aucune recette en attente.

2. Dépenses

Autorisation budgétaire totale (D)

C'est le montant maximum de dépenses autorisé dans le budget.

Investissement : 60 000 euros

Fonctionnement : 121 453.76 euros

Total : 181 453.76 euros

Ces montants totaux correspondent à ce que l'on a le droit de dépenser.

Dépenses réalisées (E)

Ce sont les dépenses réellement payées pendant l'exercice.

En investissement et fonctionnement : 400 euros.

Restes à réaliser (F)

Ce sont les dépenses engagées mais pas encore payées à la fin de l'exercice.

Ici : 0 partout. Il n'y a pas de dépenses en attente de paiement.

3. Différence entre les titres et les mandats

Solde des réalisations de l'exercice ($G = B - E$)

Formule : Recettes réalisées - Dépenses réalisées

Donc : $-400 - 0 = -400$

Le résultat de l'année est négatif, car les dépenses sont supérieures aux recettes.

4. Résultats antérieurs reportés

Résultats antérieurs reportés (H)

Ce sont les résultats des années précédentes reportés dans ce budget.

Investissement : -1 443.76 euros

Fonctionnement : 0 euros

Total : - 1 443.76 euros

Cela signifie :

Déficit en investissement

5. Solde ou résultat de clôture

Excédent / déficit ($G + H$)

On ajoute : Résultat de l'année + Résultat des années précédentes

Comme $G = -400$, le résultat est :

Investissement : - 1 843.76 euros

Fonctionnement : 0 euros

Total : - 1 843.76 euros

Le résultat provient principalement des années précédentes.

6. Différence entre les restes à réaliser

Restes à réaliser ($I = C - F$)

Formule : Recettes restant à recevoir - Dépenses restant à payer

$0 - 0 = 0$

Aucun impact.

7. Résultat cumulé

Excédent / déficit ($G + H + I$)

Calcul final : Résultat de l'exercice + Résultat antérieur + Restes à réaliser

Donc :
Investissement : - 1843.76 euros
Fonctionnement : 0 euros
Total : - 1 843.76 euros
Résultat final : déficit global de 1 843.76 euros.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026 Date de reception de l'AR: 24/04/2026 048-200064731-BF_2026_010-BF A G E D I
--

Conclusion :

L'exercice N a eu peu d'activité (400 euros de frais en dépenses).
Le résultat final provient principalement des exercices précédents.
Il reste un déficit global de 1 843.76 euros.

Fait à Peyre en Aubrac :

Le Maire,
ASTRUC Alain